

AVIS DU COMITE DE SUIVI LICENCE-MASTER-DOCTORAT.

REFORME DU 1^{ER} CYCLE

Préambule

Le comité de suivi L.M.D. n'a pas participé aux groupes de concertation qui ont été mobilisés en amont de la présentation du plan étudiant mais il est sollicité pour une réflexion prospective sur deux sujets principaux :

1. Les **caractéristiques** que les établissements (Universités, STS, CPGE) afficheront pour chacune de leurs formations : description des contenus, affichage des taux de réussite et d'insertion professionnelle, définition des attendus pour chaque formation (facteurs de réussite).
2. Les **contenus du 1er cycle** à l'université : fluidifier, flexibiliser les parcours de formation pour s'adapter à la diversité des publics accueillis et favoriser la réussite des étudiants dans le premier cycle.

Les établissements auront à entrer des **caractéristiques** et des **attendus** pour leurs formations entre décembre 2017 et mi-janvier 2018, période prévue pour l'ouverture de la plateforme Parcours-sup. Cette urgence ne doit pas empêcher une réflexion prospective sur ce que pourrait être un cadrage national de ces attendus et de ces caractéristiques et sur les évolutions à prévoir sur plusieurs années dans le cadre d'un suivi de la réforme.

Les nouveaux **cursus du 1er cycle** pourront débuter en septembre 2018 mais la réforme devra s'étaler sur plusieurs années et être menée en cohérence avec la réforme annoncée du baccalauréat.

Le comité de suivi L.M.D. a donc été invité à apporter une réflexion sur un cadrage national de la définition de ces attendus et de ces caractéristiques et sur les conditions de flexibilisation des cursus de 1^{er} cycle, qui rassure, qui empêche une concurrence débridée entre établissements mais qui offre un cadre suffisamment lâche pour laisser de l'autonomie pédagogique aux établissements.

LES CARACTERISTIQUES (CONTENUS ET INDICATEURS) ET LES ATTENDUS

Pour assurer la lisibilité de l'offre de formation et permettre aux lycéens et aux étudiants de faire des choix éclairés, il est essentiel que les contenus, les attendus et les indicateurs de réussite et de devenir professionnel soient mis en cohérence.

Le comité de suivi L.M.D. recommande que les contenus comprennent les éléments suivants:

- › la description de la formation et des débouchés de la formation : objectifs, compétences et connaissances visées, programme, métiers et secteurs d'activités visés. Ce contenu gagne à inclure un lien vers la ou les fiches RNCP concernées.
- › la description de l'ensemble des dispositifs dont les étudiants pourront se saisir pour individualiser leurs parcours, compléter leur formation (offre d'UE « options »,

passerelles possibles, mobilités internationales, majeures-mineures, doubles cursus etc.).

- › la description de l'ensemble des dispositifs proposés par l'établissement en cohérence avec les attendus pour adapter le cursus aux besoins de l'étudiant (lors de l'accès à la formation ou bien à plus long terme).

→ ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, FNEC-FP-FO, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT,

→ DESACCORD FO, SNESUP-FSU, UNEF, UGICT-CGT

Les attendus peuvent être constitués des éléments suivants :

- › Information sur les pré-requis, au sens des connaissances et compétences nécessaires pour réussir à l'entrée d'une formation, en cohérence avec les objectifs et contenus de la formation,
- › La motivation et l'expression d'un choix éclairé du lycéen ou de l'étudiant,
- › L'adéquation du projet du lycéen ou de l'étudiant à la formation choisie,

La description des modalités d'évaluation de chacun de ces attendus devra être donnée par les établissements (critères d'admission, pièces requises, instance de décision, etc.).

Les établissements ou les réseaux d'établissements doivent pouvoir proposer, à ce niveau, des plateformes d'aide à l'orientation, d'auto-évaluation ou d'aide à la définition du projet personnel et professionnel.

Le comité de suivi L.M.D. estime qu'un accompagnement des lycéens par le lycée **est indispensable** pour leur apporter une aide à la définition de leur projet, à la construction de choix éclairés et à l'expression de leurs motivations. Ces missions devraient être inscrites dans les projets des établissements d'enseignement secondaire.

→ ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, FNEC-FP-FO, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT,

→ DESACCORD FO, UNEF,

Le comité de suivi L.M.D. fait également les recommandations suivantes sur les indicateurs de taux de réussite et d'insertion professionnelle :

Les lycéens ne pourront faire qu'un nombre limité de vœux. Ces indicateurs doivent donc être conçus pour éclairer leurs choix. Cela implique :

- de normaliser ces indicateurs au niveau national pour garantir l'égalité d'accès à l'information,
- de limiter le nombre d'indicateurs à un petit nombre qui soient lisibles par les lycéens et les étudiants et opérationnels (faciles à constituer à partir des données disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur),

- de rendre visibles et lisibles, via ces indicateurs, les effets de la politique des établissements pour favoriser la réussite,
- de permettre aux lycéens et aux étudiants de consulter des indicateurs de réussite étudiante adaptés à leur profil.

Pour cela, il faudrait pouvoir donner aux lycéens et aux étudiants la possibilité de consulter, pour les diverses formations qui peuvent les intéresser, des indicateurs construits sur des échantillons qu'ils pourraient adapter à leurs questionnements. Par exemple : « *quelle est la réussite des étudiants qui se sont inscrits dans la formation X avec le même bac que moi ?* » ou bien « *quelle est la proportion d'étudiants diplômés de la formation Y qui ont eu un changement de parcours ?* » ou bien « *Est-ce que les étudiants qui ont été inscrits avec un dispositif d'accompagnement réussissent dans la formation Z ou pas ?* ».

Cela demanderait de pouvoir constituer ces indicateurs dynamiquement à partir d'une base de données sur les trajectoires des étudiants avec des filtres qui pourraient être positionnés par les lycéens et les étudiants. Pour ne pas encourager la reproduction sociale, la catégorie socio-professionnelle des parents ne doit pas être proposée parmi les outils de filtrage.

→ ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, FNEC-FP-FO, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT, UNEF,

→ DESACCORD FO,

Le comité de suivi L.M.D considère que la réforme du 1^{er} cycle devra être suivie et évaluée et que cela imposera de mettre en place un suivi de cohorte. Une politique favorisant l'individualisation des trajectoires de formation pour mieux répondre aux besoins individuels des étudiants et favoriser leur réussite ne pourra pas être évaluée sur la base d'outils statistiques conçus pour des parcours tubulaires.

Ce suivi de cohorte des étudiants pourrait intégrer les éléments suivants, dont beaucoup sont déjà collectés actuellement (catégories 1 à 4), notamment par le SIES lors des remontées SISE et quelques autres qu'il faudrait ajouter pour suivre les trajectoires des étudiants et les politiques mises en place par les établissements pour modulariser les parcours (dans la catégorie 5) :

1. des éléments d'informations sur l'environnement personnel de l'étudiant (catégories socio-professionnelles des parents, académie d'origine ...)
2. des informations sur le parcours de formation de l'étudiant avant son entrée dans l'enseignement supérieur (par exemple, la série du bac)
3. des éléments sur la situation constatée de l'étudiant pour l'année de formation (formation suivie, année de formation, certification(s) acquise(s) (crédits pour des UE, blocs validés ou diplôme obtenus), situation d'abandon...)
4. des éléments sur sa poursuite d'étude ou son devenir professionnel (au moins sur le premier emploi)
5. des éléments sur la trajectoire de formation de l'étudiant inscrit dans cette formation (dispositifs d'accompagnement, indication d'un changement de formation, d'un

double-cursus, d'une mobilité géographique, internationale, d'une césure, d'une reprise d'étude, statut d'étudiant spécifique (salarié, SHN, AHN ...)

Si ce suivi de cohorte est engagé, alors il pourrait aussi être utilement exploité pour informer les lycéens et leurs familles sur l'orientation.

Le comité de suivi L.M.D. recommande d'utiliser les indicateurs suivants pour la réussite étudiante, en distinguant pour chaque taux le public néobachelier du public tous étudiants, et idéalement, en donnant la possibilité aux lycéens de les calculer dynamiquement sur un échantillon d'étudiants qui puisse être filtré sur la base de quelques informations issues des catégories 2 à 5 (telles que décrites plus haut) :

- Un taux de réussite à l'étape et/ou au diplôme calculé comme le ratio entre le nombre d'étudiants néobacheliers ayant validé une étape (UE, semestre, année) et/ou un diplôme et le nombre d'étudiants qui ont rempli leurs obligations de participation aux modalités d'évaluation correspondantes, selon le règlement des études en vigueur dans l'établissement.
- Un taux d'étudiants en situation d'abandon dans une étape de formation, défini comme le ratio entre le nombre d'étudiants qui n'ont pas rempli leurs obligations de participation aux modalités d'évaluation correspondantes, selon le règlement des études en vigueur dans l'établissement (= situation d'abandon) et le nombre total d'étudiants inscrits dans la formation pour cette étape,
- Un taux de passerelles, calculé comme le ratio entre le nombre d'étudiants ayant validé au minimum un élément de formation (UE, semestre, année) d'une étape de la formation et qui poursuivent leurs études dans une autre formation et le nombre total d'étudiants inscrits dans la formation pour cette étape.

Le comité de suivi L.M.D. recommande de permettre également aux lycéens de filtrer les informations habituelles sur le devenir professionnel ou de poursuite d'étude de ceux qui ont été diplômés pour une formation, selon l'échantillon considéré (par ex. type de bac).

Enfin, le comité de suivi estime qu'il faudrait réaliser une enquête auprès des étudiants pour évaluer l'apport pour eux de leur expérience de l'enseignement supérieur, en particulier ceux qui abandonnent au cours du 1^{er} semestre du 1^{er} cycle. Une expérience dans l'enseignement supérieur, même sans acquisition d'ECTS ou de diplôme, peut avoir été très positive d'un point de vue personnel et social (accès à la ville, aide à l'accès à l'emploi, expérience de mixité sociale, d'ouverture, de prise d'autonomie, etc.).

→ ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, FNEC-FP-FO, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT,

→ DESACCORD FO, UNEF

COMMENT FAVORISER LA REUSSITE DES ETUDIANTS DANS LE 1^{ER} CYCLE ?

Le comité de suivi L.M.D estime que la possibilité réglementaire d'adapter les cursus aux besoins des étudiants et d'individualiser les parcours est une condition pour favoriser la réussite des étudiants.

Mais le fait que la possibilité soit ouverte ne garantit pas que les étudiants et les établissements puissent s'en saisir. Les étudiants devront être rassurés notamment sur le maintien par l'Etat des bourses, de l'accès au logement étudiant en cas de parcours « sur mesure », pour les cursus dont la durée aura été allongée dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement et en cas de redoublement et de ré-orientation.

→ ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, FNEC-FP-FO, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT, UNEF,

→ DESACCORD FO

Généraliser les PPPE

Le comité de suivi L.M.D. propose de généraliser un accompagnement des étudiants dans la construction de leur projet personnel et professionnel (PPPE), de développer des compétences à s'orienter, avec une mesure objective. Le PPPE doit se construire dès l'année de L1, de manière progressive sur les 6 semestres, et inclure notamment des modules de connaissance des métiers, de mise en contact avec les milieux socioprofessionnels, de la formation à la conduite de projets et des projets collectifs et individuels dès l'année de L2.

Le comité de suivi L.M.D. insiste sur l'importance pour les milieux socioprofessionnels de contribuer à la formation des étudiants en offrant des possibilités d'expériences professionnelles, dont des stages.

→ ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT, UNEF,

→ DESACCORD FO

Favoriser des parcours individualisés, cohérents et fluides de niveaux Bac+3

Le comité fait le constat partagé que le système universitaire est trop centré sur les cursus de formation allant jusqu'au bac+5, et qu'il est nécessaire de promouvoir le Bac+3. Réformer le 1er cycle doit contribuer à cet objectif.

Il s'agit notamment, dans le respect de l'article 15 du Cadre national des formations, de renforcer les orientations vers les licences professionnelles ou vers des licences générales professionnalisantes pour les étudiants ne souhaitant pas aller jusqu'à un niveau Bac+5.

L'un des moyens préconisés est de créer, au sein des licences générales, une spécialisation progressive dès la L1 et a minima en L2 permettant, en fonction du projet de l'étudiant, de s'orienter vers l'une des trois voies à Bac +3 (parcours de LP, parcours de L professionnalisante,

parcours de L menant vers un Bac+5). Il faut en effet éviter certains écueils, en n'opposant pas les LP (qui seraient des orientations par défaut pour des étudiants en difficulté ou en échec) et les Licences générales (qui resteraient la voie « normale ») ni de créer des formations tubulaires.

En travaillant sur une individualisation des parcours, les passerelles au sein du Bac+3 deviennent plus fluides et plus aisées.

- ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT, UNEF,
- DESACCORD FO

Assouplir les rythmes des formations

La réussite étudiante passe aussi par la prise en compte des rythmes d'acquisition des étudiants. La modularisation des formations devrait permettre de sortir du cadre contraint d'un découpage des 180 ECTS de référence de la Licence en semestres. Ainsi, si seule la référence aux 180 ECTS pour acquérir une licence est maintenue, la formation de licence pourrait être préparée en 2 ans, en 3 ans ou en 4 ans. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une reconnaissance de ces parcours, en veillant à ne pénaliser ni les étudiants (pour l'attribution et le maintien des bourses) ni les établissements. Ces parcours doivent être crédités.

- ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT,
- DESACCORD FO, UNEF

UNE POLITIQUE QUI NE POURRA REUSSIR QU'AVEC DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS SUPPLEMENTAIRES

Pour bien réussir ce processus, il est nécessaire d'y associer les équipes pédagogiques, les conseillers d'orientation des SUOIP et les psychologues de l'éducation nationale et de renforcer les effectifs de ces trois catégories de personnels.

- ACCORD CPU, SGEN-CFDT, PDE, CNCP, SNPDEN, CDUS, CPU-LA COURROIE, CDEFI, PEEP, CFDT, AGRICULTURE, ADIUT, SNESUP-FSU, UGICT-CGT, UNEF
- DESACCORD FO